

L'an DEUX MIL DOUZE, le SAMEDI 23 JUIN, à 09 h 16, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en troisième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des Articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (séance clôturée à 11 h 26).

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil Municipal. JUSTINE Marie Séverine a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

ANNETTE Gilbert/ ORPHÉ Monique/ BAREIGTS Éricka/ HOAREAU Jean-François/ PONIN-BALLOM Gino/ PICARD Hajasoa/ LAURET Edmond/ VICTORIA RETOURNAT Danielle/ PESTEL René Louis/ VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini/ ARMAND Alain/ HUMBLOT Nicole/ ESPÉRET Jean-Pierre/ BRISSAC-FÉRAL Claude/ COUDERC Alain/ LOUISE Rose Blanche/ CLAIN Claudette/ KICHENIN Virgile/ EUPHRASIE Didier/ ASSABY Maximilien/ ISIDORE Marylise/ NATIVEL Mickaël (arrivé à 09 h 40 au Rapport n° 12/3-02)/ TURPIN Marie-Annick/ FIDJI Jean-Claude/ ANDAMAYE Marie-Annick/ NAILLET Philippe (arrivé à 10 h 21 au Rapport n° 12/3-03)/ LOWINSKY Jacques/ SERVANTÈS Marie/ PAULÉE Marie-Thérèse/ PELTIER Hélyette/ FRANÇOISE Gérard/ VARONDIN Frédéric/ TOQUET Stéphanie/ CÉCILÉRY Nathalie/ JUSTINE Marie Séverine/ FOURNEL Dominique/ ALLIÉ Carmen/ TROTET Maryse/ HOARAU Patricia/ BARDIÈRE Jean-Michel/ LOCATE Raziah

#### ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

MAILLOT Gérald		par ORPHÉ Monique
ADAMÉ Brigitte		par LOWINSKY Jacques
CATHERINE Aline		par CLAIN Claudette
HOARAU Emmanuel	pour toute la durée de la séance	par EUPHRASIE Didier
CASSIM-CADJEE Mohammad		par PESTEL René Louis
AHAMADI Salama		par HUMBLOT Nicole
VICTORIA René-Paul		par FOURNEL Dominique
JAVEL François	à l'arrivée de son mandataire, à 10 h 21, au Rapport n° 12/2-03	par NAILLET Philippe

Les membres présents, au nombre de 41 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'Article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

En application de l'Article L. 2121-14 (alinéas 2 et 3) du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, de ORPHÉ Monique en qualité de Présidente de Séance chargée de remplacer le Maire pour diriger les débats et pour mettre aux voix les Rapports relatifs au Compte Administratif :

- 12/3-02 Budget principal,
- 12/3-04 Budget Annexe Eau,
- 12/3-06 Régie Affaires Funéraires,
- 12/3-09 Régie Marchés et Droits de Place.

#### ÉLUS INTÉRESSÉS

Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

En application des dispositions de l'Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

- |                               |  |                    |
|-------------------------------|--|--------------------|
| - BAREIGTS Éricka             | au titre de l'Université de la Réunion | Rapport n° 12/3-14 |
| - PICARD Hajasoa              |  |                    |
| - BRISSAC-FÉRAL Claude        |  |                    |
| <hr/>                         |  |                    |
| - ANNETTE Gilbert             | au titre du CCAS                       | Rapport n° 12/3-20 |
| - ORPHÉ Monique               |  |                    |
| - VICTORIA RETOURNAT Danielle |  |                    |
| - PESTEL René Louis           |  |                    |
| - ISIDORE Marylise            |  |                    |
| - TURPIN Marie-Annick         |  |                    |
| - ANDAMAYE Marie-Annick       |  |                    |
| - TROTET Maryse               |  |                    |
| (1) ALBANY Christian          |  |                    |

CCAS Centre Communal d'Action Sociale

(1) élu absent à la séance

.../...

**ÉLUS INTÉRESSÉS (suite)**

- ANNETTE Gilbert au titre du CCAS et de la MLN Rapport n° 12/3-22
  - ORPHÉ Monique au titre du CCAS
  - VICTORIA RETOURNAT Danielle
  - PESTEL René Louis
  - ISIDORE Marylise
  - TURPIN Marie-Annick
  - ANDAMAYE Marie-Annick
  - TROTET Maryse
  - (1) ALBANY Christian
  - (2) DINDAR Ibrahim au titre du GLAIVE
  - PELTIER Hélyette
  - KICHENIN Virgile au titre de la MLN
  - FIDJI Jean-Claude
  - LOWINSKY Jacques
  - (3) AHAMADI Salama
- 
- BAREIGTS Éricka au titre de la CINOR Rapport n° 12/3-28
  - (4) MAILLOT Gérald
  - ASSABY Maximilien
  - DINDAR Ibrahim
  - NAILLET Philippe
  - LOWINSKY Jacques
  - FRANÇOISE Gérard
  - VARONDIN Frédéric

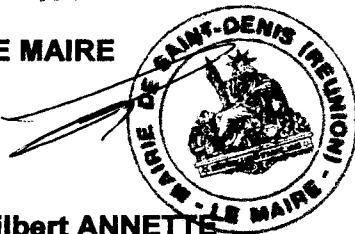
CCAS Centre Communal d'Action Sociale  
 GLAIVE Groupe de Lutte Antivectorielle  
 d'Insertion et de Valorisation de l'Environnement  
 MLN Mission Locale Nord  
 CINOR Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion  
 (1) à (4) élus absents à la séance

**DÉPLACEMENTS D'ÉLUS en Salle des Délibérations pendant les travaux**

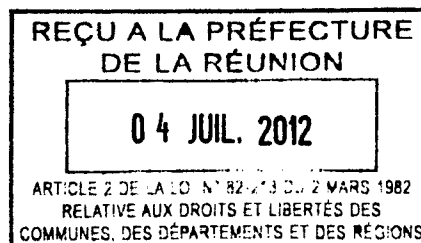
Élus	Horaires	Remarques
	<b>ARRIVÉES</b>	
NATIVEL Mickaël	à 09 h 40	au Rapport n° 12/3-02
NAILLET Philippe	à 10 h 21	au Rapport n° 12/3-03
	<b>DÉPLACEMENT</b>	
ANNETTE Gilbert	de 10 h 21 à 11 h 12	du Rapport n° 12/3-02 au Rapport n° 12/3-10 <span style="float: right;">(avant le vote) (pendant la présentation du dossier)</span>

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'hôtel de Ville de Saint-Denis le  
 - 2 JUL. 2012  
 et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 41 sur 55.

LE MAIRE



Gilbert ANNETTE



**OBJET REGIE AFFAIRES FUNERAIRES**  
**RAPPORT D'ACTIVITE 2011**

---

Le Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation au Maire de pourvoir à ce que toute personne décédée soit ensevelie et inhumée.

Le Maire assure donc la police funéraire et des cimetières.

Les axes de travail des Affaires Funéraires en 2011 ont été les suivants :

- ✓ améliorer le cadre d'accueil du Centre Funéraire de Prima
- ✓ gestion du renouvellement des concessions de cases Columbarium,
- ✓ assurer un fonctionnement des régies malgré le départ du Régisseur
- ✓ mener une réflexion sur l'extension du Columbarium

**I. L'ACTIVITE DU CENTRE FUNERAIRE DE PRIMAT EN 2011**

Le nombre des agents affectés au service des affaires funéraires s'élevait en 2011 à 29 agents.

**a. Les crémations**

La programmation de la réparation du deuxième four ne s'est pas faite et a été reportée à mars 2012.

Nombre d'entrée de corps au Centre Funéraire : 748   722 en 2009 et 715 en 2010

Nombre de crémations : 321   329 en 2007, 394 en 2008, 301 en 2009 et 269 en 2010

    Résidents :     143   95 en 2007, 132 en 2008, 112 en 2009 et 120 en 2010

    Non-résidents : 178   234 en 2007, 262 en 2008, 189 en 2009 et 149 en 2010

**b. Les inhumations**

Nous pouvons constater que les inhumations effectuées en 2011 dans les cimetières de la Ville qui s'élèvent en 2011 à 339 (530 en 2008, 515 en 2009 et 365 en 2010)

Au total 660 (816 en 2009 et 634 en 2010) opérations funéraires (inhumations et crémations) ont été réalisées en 2011.

La réorganisation du travail des fossoyeurs et la rémunération des astreintes faites le week-end a eu un effet extrêmement positif sur la motivation des agents et a permis également un entretien plus régulier des cimetières.

## **Rapport n° 12/3-07**

### **c. Le Columbarium**

En 2011, le travail concernant le renouvellement des cases Columbarium a continué, quelques emplacements ont pu être récupérés et remis en location, mais en nombre nettement insuffisants par rapport à la demande croissante des familles.

## **II. LES TRAVAUX DE RENOVATION AU CENTRE FUNERAIRE**

### **\* Travaux de peinture et rénovation**

Des travaux de peinture dans les locaux et dans les chambres funéraires du Centre Funéraire sont régulièrement effectués pour laisser les lieux propres.

## **III. REFLEXION SUR LES AXES DE TRAVAIL EN 2012**

### **a. Réflexion sur la saturation des cimetières de Saint-Denis**

En 2010, la population a été informée de la saturation des cimetières de Saint-Denis et de la possibilité d'inhumation au cimetière intercommunal de Bois Rouge à Sainte-Marie. Ceci explique la baisse des inhumations dans les cimetières de Saint-Denis (339 pour 2011, 515 en 2009 et 365 en 2010) et, par voie de conséquence, des recettes liées à cette activité. En 2012, une réflexion sera menée sur la possibilité d'augmenter les tarifs dans le courant du deuxième semestre. Par ailleurs, l'action initiée en 2010 à l'égard des usagers pour qu'ils procèdent au renouvellement de leurs concessions (notamment des cases Columbarium) sera poursuivie.

### **b. Réflexion sur l'extension du Columbarium**

Au niveau du Columbarium, le projet d'agrandissement pour une capacité de 700 places a été mis à l'étude 2011 et nous espérons voir aboutir cet outil important.

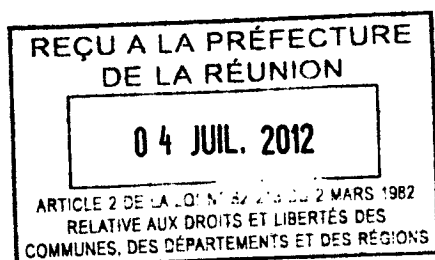
Il faut rappeler que depuis la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008, l'urne cinéraire ne peut plus faire l'objet d'une appropriation privée. Les familles ne peuvent donc plus désormais conserver les cendres à leur domicile. Les urnes cinéraires en attente (une cinquantaine) peuvent être conservées au crématorium pendant une période ne pouvant excéder un an, selon l'article L. 2223-18-1 du Code général des collectivités territoriales.

Les familles sont donc de plus en plus nombreuses à réclamer après crémation de leur défunt une case au Columbarium.

**c. Réflexion sur la salle de soins**

La salle de soins permettant des interventions de thanatopraxie doit faire l'objet d'une mise aux normes sanitaires complète. En effet, pour un accueil et un traitement en soins de conservation des corps des défunts dans des conditions optimales de sécurité, aussi bien pour les professionnels exerçant cette activité que pour le personnel du Centre Funéraire, ces travaux de rénovation s'avèrent indispensables.

Au vu des éléments qui précèdent, je vous demande de prendre acte du Rapport d'Activité de la Régie Affaires Funéraires pour l'exercice 2011.



**OBJET REGIE AFFAIRES FUNERAIRES**  
**RAPPORT D'ACTIVITE 2011**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

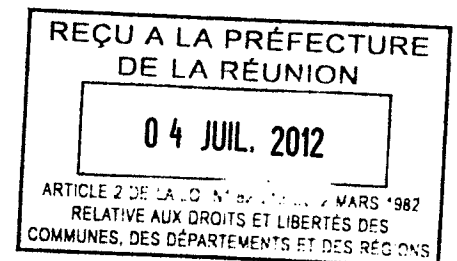
Sur l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 6 juin 2012 en application de l'Article L. 1413 du CGCT ;

Sur le RAPPORT N° 12/3-07 du Maire ;

Vu le rapport de Mme ISIDORE Marylise, Conseillère Municipale, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Consultative des Services Publics Locaux ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**(débat sans vote)**



Prend acte du Rapport d'Activité de la Régie Affaires Funéraires pour l'exercice 2011.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le - 2 JUIL. 2012

